

OBJET :

Ce mode opératoire décrit comment accéder aux ressources du Plateau de Spectrométrie de Masse, dans le cadre de demandes d'analyses effectuées par le personnel du plateau, de demandes de mise à disposition d'appareil ou de projet de recherche et développement.

DOMAINE D'APPLICATION :

Ensemble des unités de recherche de l'ICMG et des personnes externes faisant appel aux ressources du Plateau de Spectrométrie de Masse.

VOCABULAIRE :

PCN-ICMG : Plate-forme Chimie Nanobio-ICMG
 ICMG : Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble
 PSM : Plateau de spectrométrie de Masse

DIFFUSION :

PLASMA

DOCUMENTS DE REFERENCE :

PR-08 Gestion des demandes
 PR-12 Gestion des équipements et infrastructures
 FO-07-001 Règlement intérieur de la plate-forme chimie Nanobio de l'ICMG (PCN-ICMG)
 FO-09-002 Habilitation

Indice	Date	Auteur	Nature de la révision	
A	03/01/2013	LAURE FORT	Création	
			Vérification	Approbation
		Signé par :	YVES GIMBERT	SYLVAIN COTTAZ
		Fonction :	Coordinateur Scientifique	Directeur ICMG
		Date :	6/05/2013	7/05/2013
		Visa :	YG	SC

1. Introduction

Le présent document précise le mode de fonctionnement du Plateau de spectrométrie de Masse de PCN-ICMG.

Les prestations fournies par le Plateau de spectrométrie de Masse concernent :

- La mise à disposition d'équipements
- La réalisation d'analyses
- La formation
- Des projets de recherche et développement

2. Mise à disposition d'équipements

Cette prestation n'est pas disponible pour le PSM.

3. Réalisation d'une analyse de spectrométrie de masse par le personnel du PSM

3.1. Création d'une demande d'analyse

Tout demandeur appartenant à l'ICMG, disposant d'un identifiant doit effectuer sa demande d'analyse par l'intermédiaire du logiciel de demande d'analyses PLATON. Une fois la demande d'analyse créée informatiquement, celle-ci doit être imprimée car elle sert de support physique à l'échantillon.

L'ensemble doit ensuite être déposé dans le casier « Dépôt d'analyse » installé dans le hall du local PSM au 1^{er} étage du bâtiment Nanobio, 570 rue de la Chimie, Domaine Universitaire de Saint Martin d'Hères.

Pour les demandeurs externes, après contact avec le (Responsable technique de) plateau, un devis sera établi tenant compte de la nature des analyses à effectuer et de la qualité du demandeur (institutionnel ou privé). La prestation ne pourra être réalisée qu'après réception du devis signé par le demandeur et réception d'un bon de commande.

3.2. Traitement de la demande d'analyse

L'analyse est effectuée par le personnel du PSM selon les souhaits du demandeur et les protocoles en vigueur sur le Plateau. Le personnel peut être amené, en concertation avec le demandeur, à utiliser une autre technique plus adaptée à l'analyse de l'échantillon que celle mentionnée sur la demande d'analyse.

Une fois l'analyse réalisée, la fiche « résultat » est renseignée sur le logiciel PLATON par l'opérateur qui attribue un N° d'analyse et y joint le résultat de l'analyse sous forme d'un ou plusieurs fichiers pdf, xps ou autre format particulier sur demande.

Puis un mail est envoyé au demandeur par l'intermédiaire de PLATON avec les fichiers joints.

Le N° d'analyse se décline de la façon suivante : Une lettre correspondant à la machine sur laquelle a été réalisée l'analyse (voir tableau « code machine ») suivi d'un « _ », de 5 chiffres pour la date de réalisation de l'analyse (les deux premiers correspondant à l'année, les 3 chiffres suivants correspondant au n^{ième} jour de l'année) suivi à nouveau par « _ » puis par 2 chiffres correspondant au numéro d'ordre des analyses effectuées ce jour là sur cette machine.

Code machine :

chaîne analytique avec spectromètre de masse	Code « machine »
HPLC1100/pompe à infusion/ESQUIRE 3000+	E
AS2000/TRACE GC/POLARIS Q	P
ALLIANCE/pompe à infusion/Z Q Spray	Z
MALDI AUTOFLEX SPEED	M
ALLIANCE/pompe à infusion/TQ QUATTRO II	Q

Ex : la 3^{ème} analyse réalisée sur l'esquire 3000+, le 29 avril 2012 sera numérotée **E_12119_03**.

Pour les demandeurs externes, la restitution des résultats (spectres, rapports...) dépendra de la nature de la prestation.

Les données brutes des spectres sont stockées sur le poste informatique de l'appareil sur lequel a été réalisée l'analyse pour une durée de 3 ans, le personnel du PSM peut répondre à toute sollicitation du demandeur pour effectuer un nouveau traitement de ces données, exemple : zoom de tout ou partie du spectre, gamme de masses réduite, soustraction de bruit de fond, lissage de pics, etc.

Sauf avis contraire mentionné sur la demande d'analyse, l'échantillon sera détruit après analyse.

4. Formation

Le plateau offre la possibilité de réaliser des formations à l'utilisation des techniques de spectrométrie de masse à destination du personnel public ou d'entreprises privées.

5. Recherche et développement

Le plateau est ouvert à toute offre de collaboration dans le cadre d'un projet de recherche et de développement en concertation avec le coordinateur scientifique.

6. Prévention et Sécurité

Le règlement intérieur de PCN-ICMG précise les consignes générales relatives à la prévention et sécurité.

7. Accès bâtiment Nanobio

Concernant l'accès au bâtiment Nanobio, seuls les possesseurs d'un badge « DCM » peuvent y pénétrer. Quelques badges sont créés pour les deux autres laboratoires affiliés à l'ICMG (DPM et CERMAV) afin que les demandeurs de ces laboratoires puissent apporter les demandes d'analyses avec les échantillons.

Pour les personnes ne possédant pas de badge, le personnel du PSM est joignable par l'intermédiaire de l'interphone à l'entrée du bâtiment (liste affichée à l'interphone).

ICMG

**MODE DE FONCTIONNEMENT PLATEAU DE
SPECTROMETRIE DE MASSE**

indice page
A 4/4

Contacts :

psm.icmg@ujf-grenoble.fr

Laure Fort : 04 56 52 08 56

Coordinateur Scientifique

Yves Gimbert : 04 76 51 43 44